

SEANCE DU 29 Juin 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 15

Date de la Convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 22/06/2018

ORDRE DU JOUR :

- **VOIRIE - Signalisation routière - entretien et installation de panneaux - 2018/031**
- **ACQUISITION DE PETITS MATERIELS - 2018/032**
- **Adhésion au service commun de Troyes Champagne Métropole - Mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD - 2018/033**
- **Délégation de Service Public - Gestion et Exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de l'accueil de loisirs**
- **sans hébergement - 2018/034**

L'an 2018, le 29 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian		LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
	CARILLON Pascal		LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne		

ABSENTS :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRESSOU Marie-Hélène à M. LAUNOY Alain, M. BARBE Didier à M. MANNEQUIN Jacques, Mme FABRE Nathalie à M. PESENTI Daniel
Excusé(s) : M. FROBERT Jean-Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MANNEQUIN Jacques

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

+++++

2018/031 - VOIRIE - Signalisation routière - entretien et installation de panneaux

Le Maire explique que la signalisation verticale et horizontale sur le territoire de la commune doit être refaite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT le devis de la société "ZEBRA" pour un montant de 9548.10 € HT soit 11 457.72 € TTC

CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre des travaux.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/032 - ACQUISITION DE PETITS MATERIELS

Le Maire expose que les adjoints techniques ont besoin de petits matériels pour effectuer des travaux dans les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

RETIENT le devis de Trenois Decamps pour un montant de 724.75 € HT soit 869.70 € TTC
INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune - section investissement

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/033 - Adhésion au service commun de Troyes Champagne Métropole - Mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD

Le règlement général sur la protection des données européen 2016/679 dit « RGPD », apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les communes disposent et lesdites obligations de mise en conformité, la création d'un service commun présente un intérêt certain. Celui-ci permettra aux communes membres de bénéficier d'une expertise et de moyens tant en personnel qu'en solution informatique.

En effet Troyes Champagne Métropole propos, la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de ses communes membres. Il propose notamment la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre d'un service commun.

De ce fait les communes volontaires confient à Troyes Champagne Métropole une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend différentes étapes dans lesquelles le DPD mis à disposition de la commune réalise les opérations. Il s'agira de documenter et informer la commune, d'effectuer un audit, de réaliser une étude d'impact et une mise en conformité des procédures, pour finir par établir un plan d'action et un bilan annuel

Le service commun ainsi créé, certifie la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la commune, que risque de préjudice moral pour les individus.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'adhérer au service commun tel qu'exposé,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion ci-annexée et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,**
- **D'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données de Troyes Champagne Métropole, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/034 - Délégation de Service Public - Gestion et Exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de l'accueil de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D1411-4 et D.1411-5

VU la délibération du 23 avril 2018, lançant la procédure

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil municipal

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public

CONSIDERANT qu'une seule liste a été présentée,

Membres titulaires :

Nombre de votants : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sièges à pourvoir : 3

PROCLAME élus les membres titulaires de la commission de la délégation de service public suivants :

- Marie-Hélène TRESSOU
- Alain LAUNOY
- Marie-Claude ECHIVARD

Membres suppléants :

Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Sièges à pourvoir : 3

PROCLAME élus les membres suppléants de la commission de la délégation de service public suivants :

- Pascal CARILLON
- Jean-Claude FROBERT
- Daniel PESENTI

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

+++++

Questions diverses :

- Prochain conseil municipal : 5 juillet 2018
- Organisation du 14 juillet
- Inauguration Eglise

Séance levée à 21:30